

semblée y étant venue en conséquence, Son Excellence fit la Harangue suivante :

*Messieurs du Conseil Législatif,*

*Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

Vos délibérations sur les points les plus essentiels qui ont exigé votre attention tirant maintenant à une conclusion, et l'avancement de la saison marquant fortement la propriété de suspendre vos devoirs publics, je désire terminer vos travaux pour le présent, par la clôture de cette Session du Parlement Provincial.

Mais je satisferois bien mal mes propres sentiments, si je le faisois, sans vous offrir mes plus sincères remerciements pour l'attention prompte et décidée que vous avez apportée aux objets que j'ai plus particulièrement recommandés à votre considération immédiate.

J'observe, avec satisfaction, les améliorations que vous avez introduites dans la Loi qui fait de meilleurs réglemens pour la Milice, dont nous pouvons, par la manière qu'elle est maintenant modellée, anticiper avec confiance des avantages très importants : et je ne puis que ressentir bien vivement les preuves non équivoques de la confiance que vous avez témoignée pour ma personne, dans la provision que vous avez adoptée pour la mettre en exécution.

Étant aussi sincèrement attaché que je le suis, aux intérêts de la Province, dont il a plu à Sa Majesté de me confier le soin, vos efforts uniformes à les promouvoir ne peuvent que me causer un plaisir, qui s'accroît bien sensiblement, par l'espoir dont j'aime à me flatter, que ces efforts ne manqueront pas d'être agréables au très Gracieux Souverain, dont l'attention paternelle est constamment dirigée vers le bien de ses sujets dans toutes les parties de ses vastes domaines.

*Vendredi, 15 Avril.*—*Mr. Berthelot* du Comité auquel avoient été référés

les comptes contingents de la Session, a fait rapport de plusieurs Résolutions qui ont été accordées, et des adresses ont été votées à son Excellence, la priant de vouloir bien ordonner le paiement des différentes dépenses encourues depuis la fin de la dernière Session.

La chambre s'est alors ajournée à Lundi.

*Lundi, 18.*—La Chambre étant assemblée, il a été reçu un Message de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur par le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, requérant la présence de la Chambre au Conseil Législatif. Mr. l'Orateur et la Chambre s'y sont rendus en conséquence, et son Excellence a bien voulu donner, au nom de sa Majesté, la sanction Royale aux Bills publics suivants :

Acte pour mieux régler la Milice de cette Province, et qui rappelle certains Actes ou ordonnances y mentionnés.

Acte qui fait l'application d'une certaine somme d'argent y mentionnée, pour rembourser pareille somme avancée par ordre de Sa Majesté, conformément à une adresse de la Chambre d'Assemblée.

Acte qui continue encore, pour un tems limité un Acte passé dans la trente sixième année du règne de Sa Majesté intitulé, " Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette Province et les Etats Unis de l'Amérique, par terre ou par la navigation intérieure."

Acte qui continue pour un tems limité, et qui aneude un Acte passé dans la quarante deuxième année du règne de sa Majesté, intitulé, " Acte qui autorise les Juges de Paix à faire, pour un tems limité, des règles et réglemens pour la conduite des apprentifs et autres."

Acte qui continue pour un tems limité